

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 370

présenté par
M. Marcon-----
ARTICLE PREMIER QUATER

À l'alinéa 4, après le mot :

« durable »,

insérer les mots :

« , y compris le développement de l'agriculture biologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des établissements d'enseignement agricole n'intègre pas de formation aux productions biologiques. Pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement dans ce domaine, il importe de mobiliser tous les acteurs situés en amont de la production et de mobiliser les moyens nécessaires pour poursuivre la recherche et le développement de cette filière.